

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : 24.04.05

Date de convocation : 23 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 30 avril à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle		X	Monsieur Alain ASTRUC
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis	X		
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ADMINISTRATION
Assermentation et habilitation des agents chargés du contrôle de la concession de distribution publique d'électricité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-31 ;

Vu le Code de l'Énergie et plus particulièrement les articles L. 111-73, L. 111-77 et L. 111-80 à L.111-82 ;

Vu la convention de concession en date du 14 février 2020 pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, passée entre le SDEE, Enedis et Électricité de France (EDF), et notamment l'article 44 du Cahier des charges de concession ;

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical qu'en sa qualité d'autorité concédante du réseau de distribution d'électricité, le SDEE est chargé d'assurer un contrôle des activités du concessionnaire et d'en rendre compte à ses adhérents pour leur permettre d'apprécier l'état de leur patrimoine, ainsi que la qualité du service rendu.

Délibération n° : 24.04.05

A ce jour, le contrôle de concession de la distribution publique d'électricité est exercé par Madame Aurélie MALLET, Directrice Générale Adjointe, et Monsieur Joël AMBLARD, Responsable du service Electrification Rurale.

Ce dernier nous ayant informé de sa décision de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2024, il apparaît aujourd'hui nécessaire qu'un ou plusieurs nouveaux agents de la structure puisse être habilité(s) et assermenté(s) pour assurer ce contrôle.

Monsieur Alain RAYNALDY, exerçant depuis 2007 les fonctions de technicien en électrification et éclairage public au sein du SDEE, et qui se verra confier les fonctions de Responsable du service Electrification Rurale à compter du 1^{er} juillet prochain, et Monsieur Laurent LLINAS, Directeur Général des Services, sont naturellement désignés pour assurer le contrôle de la concession de distribution publique d'électricité avec Madame Aurélie MALLET.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

AUTORISE Monsieur le Président à habilitier par arrêté Messieurs Alain RAYNALDY et Laurent LLINAS, et à saisir le Tribunal Judiciaire en vue de leur assermentation.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Christian ROUX

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20240430-20240405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2024